

Comment formuler son choix de participation à l'Assemblée générale ?

Par internet

La société Mercialys offre à ses actionnaires la possibilité (*avant l'Assemblée générale*) de transmettre leurs instructions de participation à l'Assemblée générale par internet via la plateforme sécurisée VOTACCESS disponible à partir :

- du site PLANETSHARES (<https://planetshares.uptevia.pro.fr>) pour les actionnaires au nominatif pur en utilisant les codes de connexion habituels pour consulter leur compte nominatif,
- du site PLANETSHARES (<https://planetshares.uptevia.pro.fr>) pour les actionnaires au nominatif administré en utilisant les codes de connexion figurant en haut à droite du formulaire de vote joint à la brochure de convocation adressée par courrier par la Société,
- du site de l'établissement teneur de compte si ce dernier est adhérent à la plateforme VOTACCESS pour les actionnaires au porteur ⁽¹⁾.

⁽¹⁾ *Seuls les titulaires d'actions au porteur, dont l'établissement teneur de compte a adhéré au système VOTACCESS et leur propose ce service pour l'Assemblée générale de la société Mercialys, pourront y avoir accès. L'accès à la plateforme VOTACCESS par le portail internet de l'établissement teneur de compte de l'actionnaire peut être soumis à des conditions d'utilisation particulières définies par cet établissement. En conséquence, l'actionnaire au porteur intéressé par ce service est invité à se rapprocher de son établissement teneur de compte afin de prendre connaissance des conditions d'utilisation.*

**L'accès à la plateforme VOTACCESS est ouvert
à compter de la date de convocation à l'Assemblée générale
jusqu'à la veille de l'Assemblée générale 15 h (heure de Paris).**

Il est recommandé aux actionnaires de ne pas attendre la veille de l'Assemblée pour saisir leurs instructions.

MERCIALYS

En aucun cas, un actionnaire ne peut retourner un formulaire de vote portant à la fois une indication de pouvoir et des indications de vote par correspondance.

En application des dispositions légales et réglementaires,
le formulaire de vote par correspondance doit être parvenu
au siège de la Société ou à UPTEVIA
au plus tard 3 jours avant l'Assemblée générale.

L'ACTIONNAIRE QUI A DECIDE DE VOTER PAR INTERNET,
NE DOIT PAS ENVOYER DE FORMULAIRE DE VOTE PAPIER
ET INVERSEMENT